

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1529

Artikel: Monopoles : 51%, la limite qui ne préserve pas de l'ivresse
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008704>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

51%, la limite qui ne préserve pas de l'ivresse

Le contrôle par l'Etat des sociétés nationales devrait aboutir à un ensemble de mesures mélangeant planification et ouverture aux marchés. Le contraire de l'option libérale de l'Union européenne.

Telecom-France, dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire, présente à la fois un résultat d'exploitation excellent et un bilan qui révèle un endettement insupportable, proche de la faillite. Quelle est la responsabilité de l'Etat? A quoi sert sa majorité de contrôle?

A juste titre l'Etat, à savoir les responsables politiques, estime qu'il n'est pas apte à s'occuper du détail de la marche d'une entreprise. Administration publique et gestion industrielle et commerciale sont deux métiers différents. Il se décharge donc sur un conseil d'administration dont il prétend garder le contrôle par la nomination de ses membres étant lui, actionnaire majoritaire à 51%.

Cette solution boiteuse révèle ses limites pour des raisons aujourd'hui plus apparentes. Premier risque, celui de retrouver dans le conseil, quelques têtes de la nomenklatura qui ont conservé leurs attaches de classe dirigeante. Le deuxième risque pour les entreprises démonopolisées, c'est de ne pas être dotée d'un capital social leur conférant une marge de manœuvre suffisante alors qu'elles n'ont pas eu le temps d'accumuler des réserves après une succession d'exercices

bénéficiaires et tranquilles. Mais le facteur essentiel de la dérive est la conception d'un grand marché tel que l'a forgée l'Union européenne: l'ouverture du marché ne devant laisser subsister dans certains secteurs primordiaux que quelques entreprises dominantes, de dimension continentale, et capables de rivaliser avec les sociétés américaines. C'est ainsi que l'on a vu les grandes entreprises nationales, démonopolisées ou en voie de démonopolisation, se lancer dans l'achat coûteux de sociétés, leur permettant de prendre pied dans les territoires voisins autrefois interdits. Achats, financés par l'emprunt faute de réserves suffisantes. En Suisse, *Swissair* a été atteinte du même syndrome, bien qu'elle ne fût pas une

Le mandat de prestation ou les statuts doivent être assortis de règles comptables et de clignotants qui préservent d'une politique aventureuse dont on n'aurait pas les moyens.

entreprise nationalisée, et l'on connaît sa chute icarienne. Les *CFF* n'ont pas dépassé, heureusement, la velléité de se lancer dans la concurrence ferroviaire britannique. Quant à *Swisscom*, la lenteur helvétique dans la mise aux enchères des *UMTS*, et la faiblesse de ses moyens, l'a préservé d'aventures dont rêvait son patron. En Europe, la casse est frontale. Même *EDF*, freinée dans sa hausse de tarifs, car sa clientèle captive est ménagée par le gouvernement, va bientôt en-

trer dans le rouge après ses acquisitions en Italie, en Angleterre.

Le choix européen

Le contrôle par l'Etat ne peut évidemment se limiter au choix des administrateurs. Le mandat de prestation ou les statuts doivent être assortis de règles comptables et de clignotants qui préservent d'une politique aventureuse dont on n'aurait pas les moyens. Les multinationales, qui investissent à long terme procèdent ainsi par autofinancement, constituant d'abord un trésor de guerre avant toute nouvelle étape d'expansion.

Il faut poser aussi la question (mais où sont les vrais débats eu-

ropéens?) de la méthode libérale choisie par l'Union européenne. A l'origine, la *CECA* (Communauté européenne du charbon et de l'acier) procédait selon d'autres principes. Certes l'ouverture à la concurrence intérieure cassait les monopoles du charbon et de l'acier, mais sous haute surveillance quant aux effets sur les régions et l'emploi. C'était un mélange de planification et de libéralisme dans le style de Jean Monnet. On peut se demander si l'obligation faite aux monopoles nationaux de collaborer sous contrôle d'une Haute Autorité n'aurait pas permis la création de grandes entreprises européennes à moindres frais sociaux. *ag*

Emplois

En dix ans, le secteur secondaire suisse, pour l'essentiel l'industrie et la construction, a perdu 280 000 emplois et va passer en dessous de la barre du million. L'augmentation du secteur tertiaire, qui regroupe 2,6 millions d'emplois, correspond à cette perte. On comprend mieux à la lecture de ces chiffres le problème posé aux syndicats *SIB* et *FTMH*.

Statistique de l'emploi *STATEM/OFS* cité in *Numerus* n° 4, 2002

La culture et les Vaudois

L'analyse des comptes de l'Etat de Vaud de 1996 à 2001 révèle que si tous les postes sont en augmentation plus ou moins forte, en moyenne 3,8 %, un seul baisse de manière significative, c'est celui de la culture qui régresse de 44 à 38 millions. A titre de comparaison Zurich consacre 36 millions au seul *Schauspielhaus*, chiffre que l'éviction du metteur en scène Christoph Marthaler a mis en évidence.

Numerus n° 4, 2002

ag